

Mobilisation contre la précarité : le gel des loyers en résidences universitaires obtenu !

Aujourd'hui avait lieu le Conseil d'Administration du CNOUS (Conseil National des Œuvres Universitaires et Scolaires). Celui-ci vient d'adopter le gel des loyers CROUS pour l'année 2020.

Le gel des loyers CROUS: un premier pas face à la précarité étudiante

Cette mesure défendue par l'UNEF depuis des années et revendiquée par les organisations étudiantes ayant appelé à la mobilisation le 26 novembre est **un premier pas** face à la précarité étudiante.

Par ailleurs, tout comme pour le respect de la trêve hivernale dans les résidences universitaires, les élu·e·s de l'UNEF seront vigilant·e·s afin de s'assurer de son application concrète dans les CROUS.

Une mesure néanmoins largement insuffisante pour répondre à la précarité

Néanmoins ce gel est parcellaire car il ne concerne pas les résidences étudiantes du CROUS détenues par les bailleurs sociaux. De plus, il est insuffisant car il ne garantit pas une amélioration de nos conditions de vie mais seulement une non-augmentation de nos dépenses de logement. Alors que le logement représente en moyenne 69% du budget des étudiant·e·s, il est urgent de diminuer drastiquement nos dépenses de logement. Ce gel doit donc être suivi d'une baisse des loyers dans les résidences CROUS, qui ont augmenté successivement pendant plusieurs années.

Alors que la précarité étudiante n'a cessé d'augmenter d'année en année, il y a urgence à ce que des mesures d'ampleur contre la précarité soient mises en place. **A ce titre, nous réitérons les demandes de l'intersyndicale étudiante et revendiquons en urgence :**

- **Une revalorisation des bourses de 20%**
- **L'augmentation du nombre de boursier·e·s.**
- **La mise en place d'un complément de bourse pour les étudiant·e·s d'Outre-mer subissant la vie chère**
- **L'augmentation du nombre de logements en résidences universitaires afin d'atteindre 10% d'étudiant·e·s logé·e·s par les CROUS**
- **La baisse des loyers en cité universitaire, la mise en place de baux tels que ceux des HLM (contre l'absence de droits actuelle)**
- **L'encadrement des loyers dans les villes universitaires**
- **Des moyens financiers et humains pour les CROUS et les services de santé**
- **Le gel puis la baisse du ticket RU**
- **L'abandon des frais différenciés pour les étudiant·e·s étranger·e·s ainsi que la garantie qu'une carte étudiante permette d'obtenir un titre de séjour**

A terme, répondre à la problématique structurelle de la précarité étudiante doit passer par une allocation d'autonomie : une aide universelle, d'un montant suffisant pour vivre et calculée en fonction de la situation propre de l'étudiant·e.

Nous appelons l'ensemble des étudiant·e·s à maintenir la pression pour se faire entendre en se mobilisant le 5 décembre. Nous dénoncerons ainsi la précarité tout au long de la vie que nous promet le Gouvernement, aussi bien dans nos études qu'à la retraite.

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI

Attachée de presse de l'UNEF

06.03.55.45.28 presse@unef.fr